

AUTORITÉ GUINÉENNE DE L'AVIATION CIVILE

DECISION 2019/N°.....**0013**...../AGAC/DSV

Portant approbation de la fiche de poste de l'inspecteur de l'exploitation technique des aéronefs

LE DIRECTEUR GENERAL,

Vu la Loi L/2013/063/CNT du 05 Novembre 2013, amendée par la Loi L/2018/048/AN du 15 Mai 2018 portant Code de l'Aviation Civile

Vu le Décret D/2017/048/PRG/SGG, du 25 février 2017, portant Création, Attributions, Organisation et fonctionnement de l'Autorité Guinéenne de l'Aviation Civile ;

Vu le Décret D/2018/021/PRG/SGG du 09 février 2018, portant Nomination du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint de l'Autorité Guinéenne de l'Aviation Civile ;

Vu l'Arrêté 2019/N°720/MT/CAB/SGG, du 11 Mars 2019 portant adoption des Règlements Aéronautiques de Guinée (RAG) ;

DECIDE

Article 1 : Est approuvée la fiche de poste de l'Inspecteur Exploitation technique des aéronefs en annexe à la présente Décision.

Article 2 : La présente décision qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, entre en vigueur à compter de sa date de signature et sera publiée partout où besoin sera.

Ampliations

DG:.....1
DGA.....1
DSV.....3
DTA.....1
DNA.....1
SRH.....1
Archives:.....2/10

Conakry, le.....**15 MARS 2019**.....



Elhadj Mamady KABA



Autorité Guinéenne de l'Aviation Civile

**FICHE DE POSTE
INSPECTEUR DE L'EXPLOITATION TECHNIQUE
DES AERONEFS**

**DIRECTION DE LA
SECURITE DES VOLS
BUREAU OPS**

POSTE : INSPECTEUR DE L'EXPLOITATION TECHNIQUE DES AERONEFS

SUPERVISEUR HIERARCHIQUE

Raison d'être du Poste :

La République de Guinée a une grande responsabilité en ce qui concerne la sécurité, la régularité et l'efficacité des vols internationaux. Le poste d'inspecteur de l'exploitation des aéronefs est créé pour s'assurer que lesdits vols sont exécutés en toute sécurité conformément aux normes et pratiques recommandées de l'OACI ;

**SUPERVISEUR HIERARCHIQUE DIRECTE :
Directeur de la Sécurité des Vols (DSV)
BUREAU DE RATTACHEMENT :
Service Opérations**

MISSION DU POSTE :

1. Participer à la certification et à la surveillance continue (aspect exploitation) des entreprises de transport aérien ;
2. Participer à la certification/Approbation des centres de formation et à l'approbation des programmes de formation
3. Diriger l'évaluation des simulateurs en vue de la délivrance ou du renouvellement des approbations correspondantes
4. Participer à l'élaboration et à la révision des Règlements d'exploitation particuliers
5. Participer à la délivrance des autorisations et restrictions des vols nécessitant des procédures spéciales (CAT II, autorisations MNPS, MEL/CDL, EDTO, RVSM, PBN, RNAV, Marchandises dangereuses...)
6. Effectuer des inspections en vol et au sol
7. Approuver/Accepter le manuel d'exploitation
8. Participer aux enquêtes sur les accidents et incidents de l'aéronautique civile

NATURE ET ETENDUE DES ACTIVITES :

INSPECTION

- Inspection opérationnelle avant autorisation
 - Inspection de l'exploitation au sol
 - Inspection de l'exploitation en vol
- Inspection pour la surveillance continue des exploitants autorisés
 - Inspection opérationnelle, de base et des escales des exploitants aériens
 - Inspection de la maintenance des aéronefs (aspect exploitation)
 - Inspection régulière des aires de trafic, de la sécurité en cabine...
 - Inspection en route, en vol
- Rédaction des rapports d'inspection et formulation de recommandions

CERTIFICATION

- Certification primaire des exploitants aériens pour la délivrance d'un Permis d'Exploitation Aérienne
- Certification des centres de formation aéronautiques dans le domaine de l'exploitation technique.

ENQUETE

- Effectuer les enquêtes liées à l'exploitation

EVALUATION

- Evaluation des manuels d'exploitation
- Evaluation des manuels de formation du personnel OPS

REGLEMENTATION

- Participer à la rédaction et à la mise à jour de la réglementation relative à l'exploitation technique des aéronefs

EXPERTISE

- Participer aux missions d'expertise au niveau national et international



Autorité Guinéenne de l'Aviation Civile

**FICHE DE POSTE
INSPECTEUR DE L'EXPLOITATION TECHNIQUE
DES AERONEFS**

**DIRECTION DE LA
SECURITE DES VOLS**

BUREAU OPS

FORMATION

- Formation de base
 - Pilote de ligne avion et/ou hélicoptère
 - Ingénieur du transport aérien
- Formation complémentaires
 - Qualification Inspecteur de l'exploitation (OACI/FAA *government safety inspector training-operation*)
 - Spécification ou qualification sur le matériel à inspecter
 - Facteurs humains

EXPERIENCE :

- Expérience d'au moins 5000 heures de vol en qualité de pilote commandant de bord dans le transport aérien
- Avoir occupé un poste d'instructeur en vol
- Cinq (05) ans d'expérience variée dans le transport aérien commercial
- Expérience en météorologie et en climatologie

APTITUDES PARTICULIERES :

- Avoir des qualités reconnues de tact, tolérance, pertinence et de patience
- Bon psychologue
- Capacité de travailler en équipe
- Capacité physique à faire des inspections sur site et par tout temps
- Esprit de synthèse
- Intégrité morale
- Rigueur dans le travail

ENVIRONNEMENT DU POSTE

- **INTERNE**
 - Relation avec toute la structure de commandement
 - Relation avec tout le personnel
- **EXTERNE**
 - Relation avec les exploitants d'aéronefs
 - Relation avec les centres de formation
 - Relation avec les centres de maintenance

DEGRE D'AUTONOMIE :

- Initiative de décision technique dans la limite de la réglementation

NIVEAU D'ASTREINTE

- Possibilité d'être sollicité à tout moment pour des besoins urgents de contrôle
- Peut être amené à travailler en dehors des heures normales de service et la nuit

INDICATEUR DE PERFORMANCE :

- Nombre de contrôles (variation, résultats)
- Provenance des aéronefs contrôlés (Nationaux/Région/Extérieur)
- Nombre de rapports d'évaluation pour la surveillance continue d'un exploitant détenteur d'un permis d'exploitation (le renouvellement) (MT)
 - Les rapports d'évaluation des manuels d'exploitations des compagnies (CT)



Autorité Guinéenne de l'Aviation Civile

**FICHE DE POSTE
INSPECTEUR DE L'EXPLOITATION TECHNIQUE
DES AERONEFS**

**DIRECTION DE LA
SECURITE DES VOLS
BUREAU OPS**

- Les rapports d'évaluation des manuels de contrôle de maintenance des compagnies CT)
- Les rapports d'évaluation des manuels de maintenance des compagnies CT)
- Les rapports d'évaluation des Minimum Equipment List des aéronefs exploités en Guinée (CT)
- Les rapports d'inspection opérationnelle des compagnies (MT)
- Les rapports d'inspection de base (MT)

POSSIBILITE D'EVOLUTION :

- Evolution dans la filière expert (selon le niveau d'expertise ex : inspecteur, inspecteur principal et inspecteur en chef)
- Evolution selon la filière fonctionnelle (selon les poste ex : chef de bureau ou de service, coordonnateur des inspections, etc.)